

Table ronde

Modération: Markus Willi

Question de l'entrée

«Où vous situez-vous dans la pesée des intérêts entre **une protection appropriée des données (1)** d'une part et **l'utilisation profitable de celles-ci (10)** d'autre part?»

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Brève explication.



From my standpoint the question is badly framed on such a linear scale.

There is absolutely no necessity to use this data (or even to collect it), as implied in the text of the question. Instead, there is a necessity to uncompromisingly protect whatever is collected, which results in a mere opportunity for secondary use.

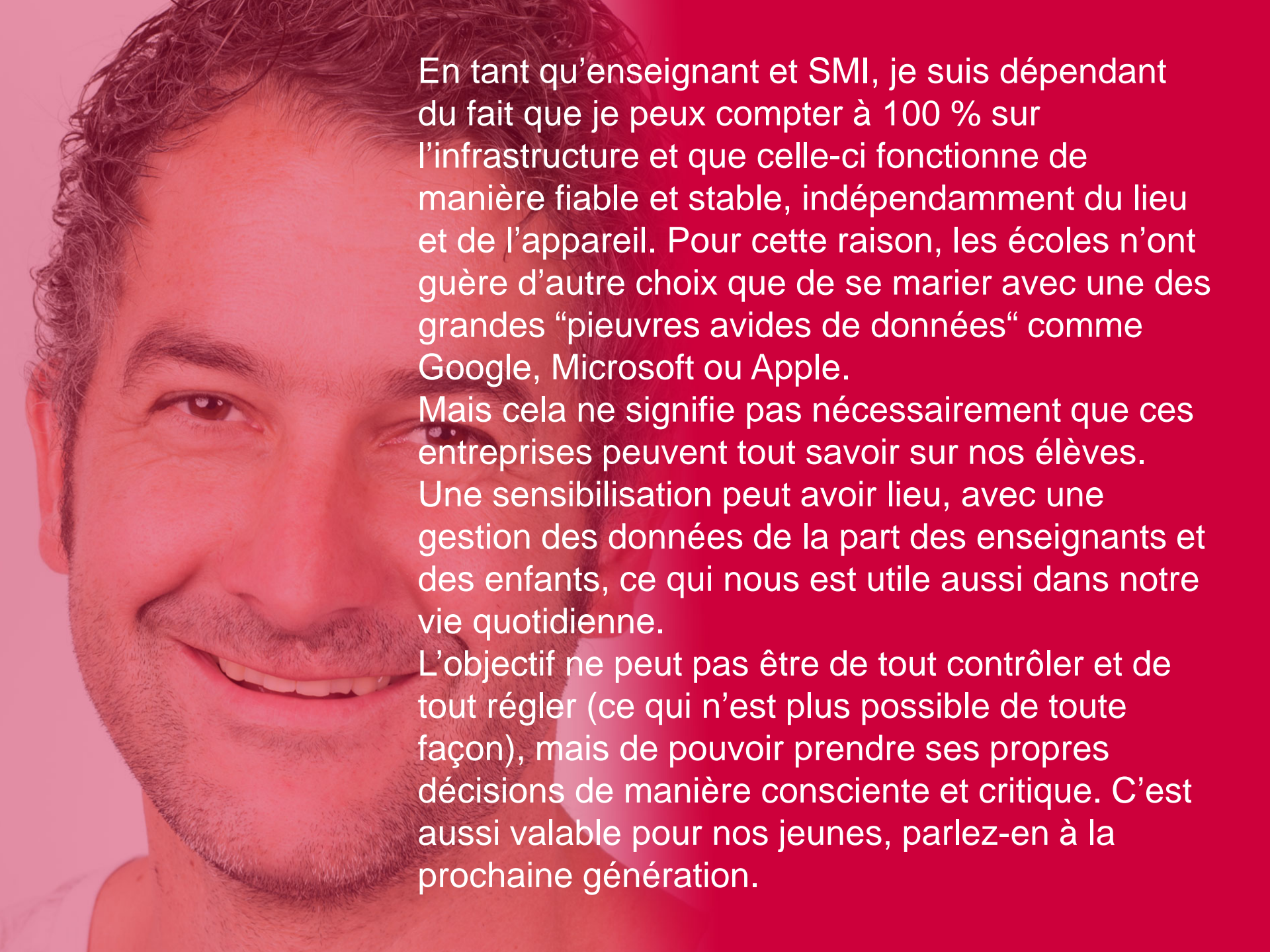
The dual framing on a linear scale, often used, is bad: when presented with such a framing, the only option left for me is “absolute protection” (1), which gives the impression that I reject secondary use.

That is absolutely not the case.

Rather what often happens is that those who advocate for secondary use are not willing to consider the complexity of necessary protections, and take shortcuts, which eventually are harmful for their own goals, in a multitude of potential ways, and with some ways very consequential.

Il n'y a pas de choix pour moi. Il faut en premier lieu protéger le lien reliant les données à un individu, il y a peu de compromis sur ce point. Les choses semblent différentes, dès que l'accent n'est plus mis sur l'individu en tant que tel, mais sur les informations, contenues dans les données. Les données peuvent alors être utilisées tout en étant fortement protégées.


Andreas Klausing, CDIP



En tant qu'enseignant et SMI, je suis dépendant du fait que je peux compter à 100 % sur l'infrastructure et que celle-ci fonctionne de manière fiable et stable, indépendamment du lieu et de l'appareil. Pour cette raison, les écoles n'ont guère d'autre choix que de se marier avec une des grandes "pieuvres avides de données" comme Google, Microsoft ou Apple.

Mais cela ne signifie pas nécessairement que ces entreprises peuvent tout savoir sur nos élèves. Une sensibilisation peut avoir lieu, avec une gestion des données de la part des enseignants et des enfants, ce qui nous est utile aussi dans notre vie quotidienne.


L'objectif ne peut pas être de tout contrôler et de tout régler (ce qui n'est plus possible de toute façon), mais de pouvoir prendre ses propres décisions de manière consciente et critique. C'est aussi valable pour nos jeunes, parlez-en à la prochaine génération.



Je suis fondamentalement d'accord avec M. Dehaye et M. Klausning et devrais donc faire une croix sur le niveau 1 de la graduation.

Cependant si on supprimait le terme «approprié», et qu'on parlait uniquement de protection, je ferai ma croix sur le niveau 5.

1. A quoi bon protéger un signe distinctif d'une personne, qui peut être calculé par des algorithmes utilisant des données librement disponibles!
2. N'y a-t-il pas des raisons justifiant que nous utilisons des données dans l'intérêt de la société, même si la protection des données personnelles passe ainsi de 1 à 2.
3. Qu'est-ce que cela signifie pratiquement si la protection passe de 1 à 2 ? Voyons-nous soudainement un peu plus de données ou est-ce qu'on peut pirater celles-ci un peu plus rapidement ?



L'école est obligée de protéger au mieux les données des élèves. Cependant une protection inflexible empêche tout développement positif dans l'éducation. Mais qui ou qu'est-ce qui apporte des bénéfices ? Et à qui ceux-ci sont-ils attribués ?

En tant qu'institution éducative, l'école de Konolfingen veut enseigner l'autodétermination et le comportement responsable dans le monde numérique. Ce n'est pas sa tâche de recueillir les données. Mais elle le fait probablement de toute façon.

Comme je ne vois aucune possibilité de la manière dont les institutions éducatives peuvent contribuer activement au processus, je situe clairement mon comportement, selon la graduation, plus proche du 1 que du 10.

La vision naïve d'un responsable d'école ?

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



Andreas
Klausling

Potentiel

Data Governance

Recherche

Bases pour le
pilotage

Développement
des produits

Gestion efficace
des écoles

Analyse des données dans l'éducation

Matériel
pédagogique
personnalisé

Processus
d'apprentissage
individualisés

Transparence
pour les parents

3.6. Faire un usage stratégique des données et créer un climat de confiance

« À l'ère de l'information, les données sont à comprendre comme une **ressource stratégique**. Leur utilisation est encouragée à partir du moment où elle permet d'offrir de **meilleurs services à la population et à l'économie**. Dans le même temps, les cantons renforcent la protection des données en faisant un usage prudent des technologies numériques, en créant les bases légales nécessaires à **une utilisation responsable et transparente des données et en prévoyant les mesures de protection** ad hoc. Les possibilités offertes doivent être mieux connues, afin que l'administration et les bénéficiaires puissent en tirer parti. On veillera à renforcer la confiance de la population, de l'économie et de l'administration en général. »

Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique,
CdC, 27 septembre 2018